L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR JEROME BAYON.

IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

JEUDI MATIN, 20 MARS 1834.

POUR GOUVERNEUR:

J. B. DAWSON.

SECOND DISTRICT SENATORIAL:

B. MARIGNY.

Pour le Congrès :—1er. district, CH. GAYARRE,
" 2d " JAMES BRADFORD,
" 2d " L. MOORE.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 20 mars.

Nouvelle Importante !!!

BANQUE DES CITOYENS !!!!

Nous apprenons avec plaisir, et d'une source certaine, que rien ne s'oppose plus maintenant à l'établissement de cette belle institution, malgré toutes les machinations employées pour la faire échouer. La personne chargée de faire en Europe, la négociation du fond capital de la dite banque, a parfaitement réussi, *sans qu'il ait été question de la foi de l'Etat*; elle assure même que, si elle eût été porteur des *bonds* des souscripteurs, la Banque aurait pu entrer en opération six mois plus tôt.

M. Dussuau de Lacroix, chargé de cette mission, doit arriver en notre ville à la fin du présent mois de mars; la direction doit s'assembler immédiatement pour préparer les *bonds* nécessaires à cet emprunt, afin d'accélérer le départ du négociateur.

Voici un extrait de la lettre de M. Dussuau de Lacroix, adressée à la direction de la Banque des Citoyens:

PARIS, 23 janvier 1834.

"*Aussitôt mon arrivée je donnerai à la direction tous les éclaircissements qu'elle pourrait désirer, sur les moyens dont j'ai fixé les bases, et d'ici à mon départ, qui n'aura pas lieu avant quinze jours, tout sera* ARRANGÉ DE MANIÈRE *à ce que l'affaire n'éprouve ni difficulté ni retard à mon retour en Europe.*"

Nous espérons que cette nouvelle importante fera renaître la confiance parmi nos citoyens, et que d'ici à peu de mois, la plaie saignante du commerce sera cicatrisée.

NOUVELLES TRES-RECENTES D'ANGLETERRE.

Le navire *Boreas*, parti du Hâvre, ayant relâché à Cork, (Irlande) a apporté des journaux de cette ville, jusqu'au 8 février. Les dates de Londres sont du 4. Ce jour-là le parlement britannique s'était assemblé. Le roi a prononcé un discours assez insignifiant du reste. Ce discours a été commenté dans les deux chambres, par le duc de Wellington, Sir Robert Peel, Mr. O'Counell et autres. Les deux premiers pensaient que les affaires en Europe prenaient un aspect peu flateur à la *dignité* et aux *intérêts* de la Grande-Bretagne.

Ces journaux ne contiennent rien de bien important; nous observons seulement que l'on avait appris d'une source authentique que la flotte russe était toujours près du Bosphore.

NOUVELLES DIRECTES DE FRANCE.

Le *Marengo*, parti du Hâvre le 31 janvier; le *Mozart* le 2 février, le *Creole* le 3 du même mois, et le *Boreas*, précédemment, sont arrivés ici hier. Nous avons reçu par ces arrivages des monceaux de journaux de Paris, du Hâvre, de Liverpool et de Londres, d'où nous avons extrait tout ce qui nous a paru de quelque importance.

Changement de Ministère en Espagne.

La chute de Zéa et l'avènement d'un ministère libéral avaient causé une joie inexprimable à Paris, aux théâtres, dans les cafés, dans les rues, dans les sociétés particulières, on voyait les gens s'embrasser et se féliciter, comme si toutes les familles, tous les amis, eussent eu à se réjouir de quelque bonheur particulier. M. Martinez de la Rosa a pris possession du ministère dans la journée du 16. Le soir il est allé, comme d'habitude, à la réunion hebdomadaire de l'académie espagnole, dont il est secrétaire perpétuel. Sa présence a causé beaucoup de joie et de surprise. "Messieurs, a-t-il dit à ses collègues, quoique secrétaire-d'état, je n'en reste pas moins secrétaire de l'académie, et je tiens d'autant plus à ce dernier titre, que celui-là, du moins, est perpétuel."

La chute de M. Burgos, ministre de l'intérieur (*del fomento*), déjà déposé de l'intérim des finances, était certaine. L'opinion publique désignait pour son successeur le comte de Toreno. Tout porte à croire que cet homme d'état fait maintenant parti du nouveau cabinet. Dans un moment où l'Espagne a si grand besoin d'hommes assez éclairés et assez fermes pour adopter des mesures décisives et pour les exécuter, aucun choix ne peut être préférable à celui de M. Toreno. Ce sera lui, probablement, qu'on chargera de régler dans quelle forme sera convoquée l'assemblée des Cortès, car cette mesure, qui doit précéder toutes les autres et qui est, dit-on, la première des conditions exigées par M. Martinez de la Rosa, n'est retardée que par la difficulté de choisir une forme électorale.

Le comte de Florida Blanca est désigné pour l'ambassade de Paris.

Une lettre de Madrid, du 16, reçue par courrier extraordinaire, annonce que le changement du ministère espagnol s'est fait d'accord avec le conseil de régence, qui a résolu de convoquer les cortès, ou plutôt une *assemblée nationale*; de traiter avec les Amériques par l'entremise d'une puissance médiatrice, et d'adopter des mesures énergiques pour terminer les affaires du Portugal, et expulser don Carlos et don Miguel de la Péninsule.

L'assemblée nationale sera composée de deux chambres, l'une de notables, l'autre de 250 députés nommés par les municipalités.

De plus, il y a une amnistie générale.

La reine d'Espagne refuse de reconnaître le royaume de Belgique, attendu que ce nouvel état se trouve vis-à-vis de la Hollande, dans une position analogue à celle des républiques de l'Amérique méridionale, vis-à-vis de l'Espagne. Ce fait a été constaté dans la discussion de la douzième chambre de Belgique sur le budget des affaires étrangères; et la chambre a décidé que l'article *Espagne* disparaîtrait du budget.

Les événements qui se préparent en Europe sont de la plus grande importance; on doit s'attendre de jour en jour, en France, à un mouvement que les affaires d'Espagne contribueront à accélérer. On ne peut se dissimuler que Louis-Philippe est mal assis sur son trône, qu'il veut que l'on appelle populaire, mais qu'il regarde bien comme de *droit divin*, si l'on en juge par ses actes. Mais il rencontre une forte opposition dans la masse de la nation qui est assez clairvoyante pour s'apercevoir qu'on ne suit pas la route qu'on aurait dû prendre, après avoir chassé Charles X; car, ce n'est pas par amour pour L.-Philippe qu'elle a fait la révolution de juillet, mais bien pour obtenir un gouvernement qui se rendit aux vœux de la nation. Ce gouvernement, elle ne l'a pas trouvé dans L. Philippe, qui suit les anciens errements de son cher cousin, et qui se moque de cette souveraineté nationale dont il se dit l'élu. Mais le peuple se lasse d'être le jouet de quelques ambitieux, qui, d'accord avec L. Philippe, cherchent à l'asservir. Il fait des démonstrations qui laissent assez apercevoir ses intentions. La société des droits de l'homme marche à l'accomplissement des désirs du peuple. Elle a publié son manifeste. Maintenant il y a un véritable gouvernement dans le gouvernement. Il y a le gouvernement qui s'impose à la souveraineté nationale, c'est celui de L. Philippe, et le gouvernement que la souveraineté nationale s'impose, c'est le gouvernement de la Société des droits de l'homme.

MM. Voyez d'Argenson et Audry de Puyraveau, qui sont membres de cette société, n'ont pas craint de déclarer leurs principes en présence des représentants de L. Philippe. Car, nous ne pouvons appeler 240 députés, les représentants d'une nation qui se compose de 32 millions de citoyens, dont 60,000 seulement ont le droit de suffrage. Les discours de ces deux citoyens sont remarquables, nous nous proposons de les publier prochainement. La France peut faire dans son intérieur tous les changements qu'elle jugera convenables, l'Europe ne la gêne pas, elle ne peut s'y opposer. L'Espagne ne peut échapper aux progrès qui se préparent en France: le peuple Espagnol s'éclaire aussi sur ses véritables intérêts et se dispose à suivre le mouvement. Le changement de ministère est de bon augure, d'autant qu'il a été réclamé par des adresses envoyées à la reine, d'un grand nombre de provinces. Cette mesure aura de l'influence sur les affaires de Portugal, car on ne peut se dissimuler que D. Miguel était fortement appuyé par le ministère espagnol.

La Russie profite de tous ces embarras pour poursuivre les projets d'envahissement qu'elle a sur la Turquie. L'Autriche a assez d'occupation dans ses états. La Prusse vise à un protectorat qui lui suscitera de nouveaux embarras. Ainsi le nord ne peut fondre sur le midi; et le midi le sait bien; aussi se dispose-t-il à mettre ordre à ses affaires.

"Les nouvelles de Lisbonne par la voie de Londres, sont extrêmement favorables à la cause de dona Maria. [illegible]

"Le général Saldanha, à la tête d'une division de 5000 hommes, renforcés d'une partie de la garnison de Peniche, s'est emparé le 15 janvier, de la ville de Leyria.

"Leyria est une ville forte entre Lisbonne et Porto, et à égale distance de ces deux villes. Les communications si long-temps interrompues entre les deux premières villes du royaume, se trouvent rétablies de fait. Coïmbre, ville ouverte, n'aura pu opposer une résistance sérieuse à la division de Saldanha, dont nous apprendrons vraisemblablement bientôt la jonction avec les troupes qui occupent Porto, sous le commandement du général Stubbs.

Le duc de Terceira, avec 12,000 hommes, presse le blocus de Santarem. L'armée miguéliste est réduite à la plus triste situation par la disette et les maladies.

La prise de Leyria a excité dans Lisbonne une joie inexprimable. On regarde cet événement comme décisif. Les fonds portugais ont monté de 3 pour cent à Londres à la réception de cette nouvelle.

Dans la situation actuelle de la Péninsule, nous attachons une importance considérable à tout ce qui pouvait hâter le terme de la lutte qui désole depuis si long-temps le Portugal. Le trône de la reine d'Espagne s'affermit de tout ce qui consolide celui de Dona Maria.

Voici la dépêche du général Saldanha au ministre de la guerre, don Jose Freire.

LEYRIA, 15 janvier.

"Monsieur, veuillez informer S. M. I. que ses ordres sont exécutés, et que Leyria est en notre pouvoir. De la garnison, qui se composait de 1476 hommes d'infanterie et de 48 cavaliers, trois officiers seulement et six soldats sont parvenus à s'échapper dans la direction de Coïmbre.

"Le gouverneur Pitta d'Osorio, deux officiers supérieurs et beaucoup d'officiers subalternes ont été faits prisonniers. Nous avons pris quatre canons et le drapeau du régiment de Leyria. Le corrégidor a été tué. Le succès est complet. Nous n'avons eu qu'un caporal blessé.

"L'affaire d'Alcacère do Sol est vengée.

"J'ai l'honneur, etc."

NOUVELLES DE PORTUGAL.

Le navire le *Pike* a apporté à Londres des nouvelles de Lisbonne du 28 décembre.

Les principaux faits qui se sont passés en Portugal sont la destitution du général Macdonald du commandement de l'armée de don Miguel, et son remplacement par le comte Povoas, ainsi que la confirmation du rejet par don Miguel de l'intervention de l'Angleterre et de l'Espagne, intervention que la *Chronica* de Lisbonne avait annoncé avoir été entreprise avec l'approbation de l'ex-empereur.

En donnant au public connaissance officielle de ce rejet, la *Chronica* déclare l'infant don Miguel responsable de tout le sang qui sera encore versé jusqu'au terme du conflit qui s'est élevé entre la légitimité et l'usurpation, et elle offre au nom de S. M. I. l'entier oubli du passé à tous ceux des partisans de l'usurpateur qui reconnaîtraient leur erreur, et manifesteraient un désir sincère de se ranger sous la bannière protectrice du gouvernement légitime.

"Ce procédé, dit en terminant la *Chronica*, si différent de celui de l'infant don Miguel, ne peut manquer de mériter les suffrages et les applaudissemens des deux cours médiatrices, et d'appeler en faveur de la cause de la reine la coopération effective de l'Angleterre et des autres puissances alliées du Portugal."

"L'usurpateur ayant rejeté les propositions qui lui ont été faites, il reste aux gouvernemens anglais et espagnol à protéger le trône de la jeune reine de Portugal, dont ils l'ont déclarée souveraine légitime, et dans ce cas l'on verra si don Miguel continuera à lui disputer son titre et son autorité.—Que don Carlos et don Miguel, unis aux carlistes de France et à leurs alliés de tous les pays, aient fait cause commune, cela n'est que trop réel, et il est bien évident qu'il est aussi de l'intérêt commun des amis d'un gouvernement constitutionnel en Espagne, aussi bien qu'en France et dans les autres pays, de soutenir dona Maria dans la lutte où elle est engagée pour le maintien de son autorité. Espérons qu'un ministère fort et modéré en même temps peut encore être formé à Lisbonne, et qu'il sera soutenu par les amis de la liberté de tous les pays. Une fois qu'une pareille administration sera formée et agira, on ne peut douter que la paix ne soit bientôt rendue à ce malheureux pays. Il faut lui donner une constitution appropriée à l'état actuel du pays, car il ne peut y avoir ni sécurité ni honneur pour une nation sans une représentation nationale et un gouvernement par la loi. La reine régente d'Espagne et don Pedro sentiront la nécessité de ne pas se priver des services de leurs sujets les plus respectables et les plus éclairés, dont plusieurs résident encore en pays étrangers, et qui pourraient rendre les plus éminens services à la cause de la liberté chez eux."

Il est clair, d'après cela, que don Pedro n'a rien à espérer du cabinet de Londres, s'il ne commence par renvoyer ses conseillers actuels, et encore dans ce cas, ne lui promet-on rien de bien positif. Nous doutons qu'il accepte un tel marché.

D'après des nouvelles de Mexico, du 28 janvier, l'état général de la république du Mexique était tranquille; les troubles qui existaient étaient causés par une troupe de bandits, composée de soldats qui avaient déserté les rangs du général Bravo, après sa défaite, mais on les poursuivait vivement pour leur faire cesser leurs déprédations.

Dans le département de la guerre, le seul trouble qui existait, avait rapport à l'établissement ecclésiastique. Un sentiment semble se répandre de plus en plus, c'est cette aversion qui devient formidable contre le pouvoir temporel de l'église, ou la part que prennent les ecclésiastiques dans les affaires qui regardent l'administration du gouvernement civil.

La loi enlevant aux moines leurs biens immenses, et les séquestrant au profit de la nation avait déjà passé dans dix ou douze états, et se discutait dans d'autres.

Le vice-président Farias est pour le moment à la tête de l'administration, en conséquence de la mauvaise santé de Santa-Anna, qui s'est retiré à sa maison de campagne.

On a présenté au Congrès un bill autorisant les étrangers à devenir propriétaires de terres; et également un bill pour un nouveau tarif, qui annullerait le présent système de prohibition, et réduirait à peu de chose les impôts sur les marchandises importées.

EXTERIEUR.

FRANCE.

PARIS, 29 janvier.

Un événement déplorable préoccupe ce soir tous les esprits, et a produit la plus vive impression sur les patriotes.

On se rappelle qu'à la séance de samedi dernier, et à propos de l'interpellation adressée par M. Larabit au ministre de la guerre, le parti ministériel fit tout ses efforts pour exaspérer l'opposition.

Au milieu des interruptions qui venaient à chaque instant couper la parole à M. Larabit, M. Soult prononça ces paroles: *Il faut que le militaire obéisse!*.... Et plus tard M. Bugeaud répéta: ON OBEIT D'ABORD!

A ce moment, M. Dulong s'écria: *Faut-il obéir jusqu'à se faire geolier?*

M. de Rumigny, qui rôde à la chambre et dans les couloirs, faisant partout le digne métier dont il est chargé par la pensée immuable, recueillit ces paroles de M. Dulong et les reporta, dit-on, à son collègue.

M. Bugeaud s'approche de M. Dulong, et lui demanda s'il avait prononcé le mot *infâme*, et s'il avait prétendu lui adresser une impertinence.

M. Dulong répondit qu'il n'avait point prononcé ce mot, et que, sans avoir eu l'intention de provoquer M. Bugeaud, il avait bien le droit de rappeler un fait de notoriété publique.

Les choses en restèrent là. Mais le *Journal des Débats*, en sa qualité d'organe ministériel, ne pouvait rester étranger à cet incident. Il l'exagéra pour le rendre plus grave, et voici comment il en rendit compte:

"M. le maréchal Soult.—Il faut qu'un militaire obéisse.

"M. Larabit.—M. le président du conseil me fait observer qu'on doit obéir, je le reconnais; mais quand on est dans son droit, et qu'on veut vous faire reculer, messieurs, on renonce à l'obéissance.

"Voix nombreuses.—Jamais! jamais!

"M. le général Bugeaud.—On obéit d'abord!

"M. Dulong, au milieu du bruit.—Faut-il obéir jusqu'à se faire geolier (tumulte), *jusqu'à l'ignominie?*"

Ces derniers mots n'avaient point été prononcés par M. Dulong: et ce n'est pas sans dessein, comme on pense, qu'ils furent ajoutés par la feuille doctrinaire.

Le lendemain, M. Bugeaud, après avoir lu le *Journal des Débats*, écrivit à M. Dulong une lettre où il lui demandait des explications. Celui-ci répondit qu'il avait choisi deux témoins, et qu'ils attendraient ceux de M. Bugeaud.

Bientôt le général Bachelu et le colonel Desaix, témoins du député patriote, se réunirent à MM. de Rumigny et Lami, témoins de son adversaire.

Ceux-ci avaient apporté du château une lettre toute faite, et dans laquelle se trouvait démentie la narration du *Journal des Débats*, en même temps qu'on rétractait toute pensée offensante pour le geolier.

M. Dulong éprouva une grande répugnance à signer cette lettre; mais enfin ses témoins, dont la parole était une suffisante garantie d'honneur, l'y engagèrent, et il s'y détermina. Le juste-milieu regarda cela comme une grande victoire, et il promit bien d'en profiter de manière à donner une couleur presque honteuse à la démarche de M. Dulong. Aussi, à la chambre de lundi, les ministériels chuchottaient en souriant, et ce député comprit alors quel parti on voulait tirer de sa démarche.

Le soir, il lut dans le Bulletin ministériel les quatre lignes suivantes:

"*Le Journal des Débats* a rapporté hier une expression *outrageante* adressée par M. Dulong à l'honorable général Bugeaud. Aujourd'hui on disait à la chambre que l'honorable général *en a demandé raison* et *qu'il a exigé* de M. Dulong une lettre qui *paraîtra demain dans le Journal des Débats*."

M. Dulong n'hésita plus dès lors à revenir sur ce qu'il avait fait. Il déclara au journal doctrinaire qu'il regarderait comme une provocation personnelle l'insertion de sa lettre. On sait assez qu'il y a deux manières sûres d'obtenir de ce journal tout ce qu'on veut; l'une est l'argent, l'autre la menace. M. Dulong employa le dernier, et sa lettre ne parut pas.

Il avait écrit en même temps à M. Bugeaud qu'il se mettait à sa disposition, et il choisit deux autres témoins: MM. Georges Lafayette et César Bacot.

De nouvelles explications eurent lieu alors, et dans une longue entrevue que M. Bugeaud avait eue avec M. Carrel, il avait à peu près consenti à un arrangement qui mettait son honneur à couvert sans faire porter la moindre atteinte sur [illegible]

de-camp du roi, se montrait en tout ceci beaucoup plus difficile que d'autres personnes qui avaient pourtant le droit de croire aussi susceptibles que lui en ces sortes d'affaires.

Le duel fut donc décidé et l'arme convenue, le pistolet. La rencontre a eu lieu au bois de Boulogne, et les deux adversaires ont été placés [illegible] pas l'un de l'autre, avec la faculté de marcher jusqu'à vingt.

A peine avaient-ils fait chacun deux pas, que M. Bugeaud a tiré: la balle a frappé le rebord du chapeau de M. Dulong au-dessus du sourcil gauche et elle est entrée dans la tête. Ce député est tombé sur le coup.

La blessure a paru mortelle dès le premier aspect. Le blessé a été saigné sur le terrain: puis il a été reporté chez lui, où on l'a saigné de nouveau très abondamment. Ce soir on lui a fait une application de quarante sangsues.

A l'heure où nous écrivons (*onze heures*,) il n'a pas encore recouvré connaissance, ni même ouvert les yeux. On continue des soins sans espoir. Son souffle seul avertit qu'il existe encore.....

Une circonstance fort grave de cette affaire, c'est qu'au moment où M. de Rumigny mesurait les distances, M. Dulong lui a dit: "Et ma lettre!"—"Elle est au château," a répondu l'aide-de-camp du roi, "je vous la rendrai, quelle que soit l'issue du combat..."

Par suite de cette promesse, qui était d'ailleurs une conséquence naturelle du combat, les témoins de M. Dulong se sont transportés aux Tuileries pour réclamer sa lettre. M. de Rumigny leur a répondu: "qu'il l'avait portée au roi, et que celui-ci l'avait brûlée en sa présence." Les témoins ont exigé l'attestation que la lettre avait été détruite, et M. de Rumigny l'a donnée par écrit.

Pour justifier cette étrange circonstance, l'aide-de-camp a prétendu que M. Dulong lui aurait dit: "Pourvu que vous détruisiez ma lettre, ça m'est égal." M. Georges Lafayette ni M. Bacot n'ont entendu cette parole.

Comment se fait-il, d'ailleurs, que le nom du roi se trouve mêlé à toute cette affaire? Pourquoi est-ce à lui que cette lettre est apportée? Pourquoi est-ce lui qui la brûle? Quelle irritante fatalité jette donc encore ce nom dans cette question de sang?

Ah! c'est que tout se tient dans un système! Entre les citoyens, la guerre civile; entre les particuliers, les duels... Ne voyez vous pas du sang partout?

Vous avez un habit de général, vous le souillerez à des fonctions de geolier. Puis il y aura un jour où votre souillure vous sera reprochée, et alors vous vous battrez et vous tuerez ou vous serez tué: et, pour que rien n'y manque, vos journaux exciteront, les aides-de-camp serviront de témoins, et le chef de l'état sera dépositaire des pièces et les brûlera!...

Et tout ceci s'est exécuté à propos d'une question où la loi d'avancement a été violée, où le corps tout entier d'artillerie a été outragé par le caprice d'un ministre!...

Est-ce assez d'infamies!!

CE SOIR, ON DANSE A LA COUR!!!

Après avoir rapporté les circonstances du duel, le *Messager* ajoute les réflexions suivantes:

La déplorable issue de cette rencontre fait ressortir ce qu'il y a d'insensé dans les duels parlementaires, et ce que présenterait d'odieux la conduite de ceux qui auraient envenimé l'affaire.

"Que prouve, en effet, ce sang versé pour l'honneur de M. Bugeaud? En a-t-il moins été l'agent préposé à la garde d'une captivité illégale?

"Le mot de geolier n'était pas exact, cela est vrai: mais pourquoi? parceque ce nom est celui que la loi donne aux gardiens légaux des prisonniers; parce qu'il ne peut être appliqué à l'homme qui s'est chargé de fonctions qui, étant en-dehors du droit, n'ont de noms dans aucune langue.—Le sang de M. Dulong ne lave rien."

Le sang de M. Dulong est une tache nouvelle, et ceux qui l'ont versé en rendront compte tôt ou tard.

PARIS, 30 janvier.

ESPAGNE.

Bayonne, le 25 janvier.—Le commandant des Carlistes Sagastibelza était avant-hier à Aranza avec 800 hommes; il a fait demander 1,600 rations à Oyarzun, que l'ayuntamiento lui a envoyé en argent, dans la crainte qu'un refus ne le portât à venir mettre le désordre dans la ville.

El Pastor sortit lundi de Tolose, pour tomber avec ses forces en plusieurs colonnes, sur la route où la faction commandée par Lardizabal se trouvait; mais celui-ci, informé du mouvement, a pris position dans les montagnes d'Aranzu. Toutes tentatives contre lui seront inutiles, à moins qu'il n'y ait des troupes du côté de la Navarre et de l'Alava, pour empêcher la retraite sur ce point.

La faction du marquis de Valdespino est passée en Navarre, poursuivie par le colonel Iriarte. Dimanche dernier les 3e et 4e bataillons carlistes de la Navarre sont passés à Sangueia. On se rappelle que les Aezcuanos s'opposèrent au passage des carlistes qui se dirigeaient sur Orbaiceta: trois cents d'entre eux sont venus rendre leurs armes aux chefs carlistes Zumalacarregui et Eraso, après la prise de ces forges; un homme de soixante ans et un jeune homme de dix-huit ont été fusillés pour n'avoir pas voulu imiter cet exemple.

Les communications par Béhobie deviennent chaque jour plus difficiles. On sait avec quelle peine infinie les courriers parviennent à passer, et tous les dangers qu'ils ont à courir. Pour des voyageurs ou négocians, on en voit arriver très peu. Si cet état de choses se prolongeait, le commerce aurait beaucoup à souffrir. Les carlistes, qui savent qu'ils n'ont pas grand chose à espérer du gouvernement français, ont, par représailles, frappé de 15 pour 0/0 toutes les marchandises venant de France; en conséquence toutes les maisons de Bayonne ont reçu l'ordre de leurs commettans de suspendre les expéditions jusqu'à nouvel ordre.

Heureusement qu'on a lieu de croire que cette stagnation est à la veille d'avoir un terme. Le général Boutron, un des partisans les plus actifs et les plus dévoués de la reine, vient de recevoir la mission spéciale de prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires pour rétablir les communications sur la route de Madrid; il va parcourir pour cet objet toute la ligne; il est attendu demain à Irun. Un renfort de 6,000 hommes a été mis à sa disposition.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On n'a encore rien appris de positif touchant la convocation des Cortès: on sait seulement, par une lettre de Madrid datée du 13, que le ministre Martinez n'a consenti à se charger du porte-feuille qu'à la condition que cette convocation aurait lieu. Vous vous souvenez que je vous écrivis, il y a environ huit jours, que le ministère espagnol n'avait pas été formé de prime-abord et que sa formation avait été longue et laborieuse. Aujourd'hui l'on apprend positivement que M. Burgos a savamment intrigué pour se faire considérer comme nécessaire, et qu'il est parvenu à se conserver un poste en persuadant isolément aux deux ambassadeurs anglais et français, à M. Zarco del Valle et à M. de Las Amarillas que chacun d'eux était dans l'intention de le conserver au ministère.

Voilà une pauvre manière de se maintenir, il faut l'avouer. Quand la fameuse exposition de Llander et celles des autres capitaines-généraux arrivèrent à Madrid, croiriez-vous que les ministres voulaient la renvoyer sans que le conseil de la régence et la reine elle-même en eussent connaissance, ce n'a ne donne pas une fameuse idée de leur probité et de leur capacité. Il vaudrait mieux, je crois, pour l'Espagne qu'aucun des hommes qui firent partie de cette administration ne s'occupassent de ses affaires à l'avenir; mais M. Martinez, inspire beaucoup de confiance et sa popularité sert d'égide à M. Burgos et à quelques autres. Dieu veuille que cela dure longtems; la reine a fait, dans une occasion récente, l'accueil le plus flatteur à M. Las Amarillas: le majordome Torreno se propose de chasser du palais et des emplois, les hommes soupçonnés de carlisme; on parle aussi de remplacer tous les envoyés dans les cours étrangères, dont l'opinion est douteuse, et toutes ces choses réunies produisent un assez bon effet sur le public.

Il est plus que jamais question d'un emprunt et l'on ignore jusqu'ici comment on s'y prendra pour le réaliser. Burgos, qui, par ses talens, est éminemment propre à faire réussir une affaire de ce genre, ne saurait y être mêlé sans inconvénient; on lui reproche d'avoir acquis trop vite une fortune colossale, et c'est un des torts que les espagnols sont le moins disposés à pardonner aux hommes publics.

Le ministre des finances, M. Aranalde a déclaré que les finances étaient en état de fournir à tous les services jusqu'au 1er avril, et d'ici à ce tems il se fera probablement quelques recouvremens; mais il faut absolument chercher une combinaison pour qu'à cette époque on ne trouve pas sans ressources en face des besoins.

Dépêche télégraphique de Bayonne du 20 janvier.

"Madrid, 15 janvier 1834.

L'ambassadeur de France près la cour d'Espagne à M. le ministre des affaires étrangères.

"Le ministère espagnol vient d'être changé en partie:

"M. Zéa a été remplacé par M. Martinez de la Rosa, et le ministre de la justice par M. Gazeli. Le ministre de la marine est M. Vaquez Figueroa; le ministre des finances est M. Arnalde, par intérim. Les autres ministres sont conservés."

AFFAIRES DE PORTUGAL.

Depuis que Lisbonne est tombée au pouvoir de don Pedro, il n'y a pas eu en Portugal d'événement aussi grave que celui qui nous est annoncé aujourd'hui par les feuilles de Londres du 27. Le général Saldanha est entré à Leira, où il a fait prisonnières toutes les troupes qui se trouvaient dans la place.

Voici le texte de la dépêche adressée par Saldanha au ministre de la guerre, et insérée dans la *Chronica* du 17 janvier:

"Armée d'opération.—Très illustre et excellent seigneur, je prie votre excellence d'informer sa majesté impériale que ses ordres sont exécutés. Leira est en notre pouvoir. Sur la garnison entière, qui se composait de quatorze cent soixante-seize hommes d'infanterie et quarante-six cavaliers, trois officiers et six cavaliers sont parvenus à s'échapper en prenant la route de Coimbre. Le gouverneur, brigadier José de Mello Pita Osorio, deux officiers supérieurs, le capitaine Mor et plusieurs autres ont été faits prisonniers; nous nous sommes emparés de quatre pièces d'artillerie et du drapeau du régiment de la milice de Leiria. Le corrégidor a été tué, en un mot, la déroute de l'ennemi a été complète. Demain, j'aurai l'honneur de transmettre à votre excellence les détails de cette importante journée, ainsi que des mouvemens qui l'ont précédée. Toute notre perte consiste en un caporal des chasseurs n°. 5 qui a été blessé. C'est une éclatante revanche de l'affaire d'Alcacer! Dieu garde votre excellence.

Signé, comte SALDANHA.

"Du quartier-général de Leiria, le 15 janvier 1834.

"A son excellence le très illustre seigneur Agostino-José-Freire, ministre de la guerre.

"*P. S.* Tous les bagages de l'ennemi sont tombés en notre pouvoir."

Le *Courier* ajoute à ce document officiel l'extrait suivant d'une lettre particulière, datée de Lisbonne le 18 janvier:

"Les personnes qui connaissent la position de Leiria ne doutent pas [illegible]

ville du royaume; et cette ville prise, la jonction qui s'opérera avec l'armée qui occupe Oparto, laissera la communication entièrement libre entre cette ville et Lisbonne. Les troupes miguélistes qui occupent Santarem seront obligées de se retirer vers le Sud, poursuivies par les onze mille hommes qui observent cette place; et je suis persuadé que vous apprendrez bientôt qu'elles ont été obligées de fuir sur les frontières d'Espagne. Tout ici est dans l'enthousiasme, et la confiance est si grande que le gouvernement est plus assuré que jamais."

On lit dans le même journal:

"Le général Saldanha, quoiqu'il eût l'intention de poursuivre sa marche sur Coïmbre, est resté le 16 à Leira, d'où il a envoyé une dépêche au gouvernement, dans laquelle il donne de longs détails sur ses opérations depuis le moment où il a quitté l'armée de Santarem, le 12, jusqu'à sa victoire de Leira. Il paraît que les miguélistes ont abandonné la forte position du château, par la crainte où ils étaient d'avoir leur retraite coupée. Au moment où ils exécutaient leur mouvement, ils ont été attaqués par la cavalerie sous les ordres du colonel Bacon, et mis dans une déroute complète. Outre le gouverneur don José de Mello, on a fait prisonnier un grand nombre d'officiers et de soldats.

"Les nouvelles de Santarem sont aussi très importantes. D'après la *Chronica* du 18, il paraît que le 16 le choléra morbus exerçait de très grands ravages dans cette ville, et que les vivres et le fourrage y étaient si rares que, depuis le 14, il était mort plus de vingt chevaux par jour. Les troupes de don Pedro ont aussi remporté un avantage à Marvao, et d'après toutes ces nouvelles les miguélistes ne peuvent plus tenir long-temps. On dit que don Miguel est très malade et que depuis long-temps il ne se montre plus."

Une lettre de Lisbonne du 18 janvier, publiée par le journal anglais le *Sun*, contient, sur l'ex-empereur don Pédro, les détails qui suivent:

"L'opinion la plus répandue, c'est que le régent ne songe nullement à devenir roi de Portugal; on s'accorde aussi généralement à louer sa conduite héroïque à Oporto, ainsi que son courage et sa fermeté à supporter toutes les privations pendant le mémorable siège de cette période de plus d'une année ses dépenses n'ont pas excédé 2,500 liv. sterl. (625,000 fr), bien qu'il ait eu souvent ses ministres et ses généraux à sa table. Mais ce prince se ressent de son manque d'éducation, et ayant été accoutumé dès son enfance à commander en maître à ses esclaves brésiliens, il en a contracté dans le commandement une vivacité que beaucoup de personnes prennent pour de la violence. Il est d'ailleurs d'une franchise inouie pour un souverain, et même pour un homme de cour, et cette franchise lui fait souvent des ennemis. A ceux qui l'accusent d'être sanguinaire, nous ferons observer que, pendant tout le temps qu'a duré le siège d'Oporto, ville où il savait très bien qu'il avait de nombreux ennemis, don Pedro n'a souffert que six exécutions à mort, encore tous les six étaient des soldats dont le châtiment importait au maintien de la discipline militaire et à la sûreté de toute l'armée. Quant à ses sentimens politiques, les personnes qui le connaissent bien, prétendent qu'il est partisan au fond du cœur des idées libérales, il en est même qui prétendent qu'il va beaucoup trop loin sous ce rapport. J'ajouterai que la garde de son palais n'excède pas quarante-deux hommes, qui ne sont pas même pris parmi les troupes régulières, mais parmi les volontaires. Du reste, il se promène presque tous les jours dans les rues et dans les quartiers les plus populeux de cette capitale, suivi d'un seul domestique. Je l'ai rencontré moi-même, il n'y a pas long-temps, revenant de l'Opéra avec dona Maria et la duchesse de Bragance, à onze heures et demie passées, sans aucune espèce d'escorte autour de sa voiture. Cette confiance de sa part ne prouve pas qu'il soit, comme le prétendent ses ennemis, détesté de la majorité de la population de la capitale. Du reste il est pour tout le monde d'un abord très facile. L'opinion générale est qu'il est bien décidé à garder son ministère actuel."

ANGLETERRE.

LONDRES, 26 janvier.

Tout le monde s'accorde à dire que le ministère si non choisi par Louis Philippe, ne peut durer long-temps, et la première question importante, sur laquelle sera divisée la chambre des députés fera naître l'occasion de connaître la force des partis. Les ministres qui succèderont seront plus "libéraux" et conduiront la France à une autre révolution. Le dernier changement qui a eu lieu en Espagne, s'il n'a pas donné des forces *au parti du mouvement*, en France, a du moins ranimé son courage. Le nouveau ministère regardera comme nécessaire, nous le supposons, de commencer la guerre aussitôt que possible.

CORRESPONDANCE ANGLAISE.

Londres, 21 janvier 1834.

Le changement de ministère en Espagne est venu troubler la béatitude de cette union touchante, si paisiblement rétablie depuis quelques jours dans le cabinet de lord Grey. Quoi qu'on nous dise aujourd'hui que M. Zéa, l'ami d'hier, n'était qu'un méprisable instrument de la politique russe, trompant tout le monde, faisant pendre l'Empecinado et fusiller Bessières, n'ayant d'autre portée politique que celle de la ruse et de l'immoralité, ce qui, par parenthèse, pourrait s'appliquer à beaucoup d'autres, on n'en est pas moins sensible à cette déconfiture ministérielle, quelque peu commandée par une menace d'insurrection. Les existences réelles, les tempéramens usés, ont une sympathie d'effroi qui s'épouvante de toute mort subite. Puis la France s'était chargée de l'Espagne, M. de Tallyrand avait assuré que quand on aurait fusillé quelques centaines de carlistes, tout rentrerait dans l'ordre, que la proscription, le malheur, l'âge et les exécutions de Ferdinand avaient décimé les exaltés de 1823; que le juste-milieu grossissait à vue d'œil, que cette base de toute société bien réglée s'élargirait sous les instructions des Tuilleries et que toutes les mauvaises passions viendraient s'y fondre. Mais au lieu d'un juste-milieu gros et replet, tous les efforts de la politique française n'ont pu réussir à grouper autour de la reine que quelques centaines de solliciteurs affamés; pas une existence ne s'est rattachée à ce gouvernement, qui n'a su rallier que des misères, que des exigences que son propre dénûment ne lui permettait pas de satisfaire. Les capitaines-généraux, les chefs de l'armée, en qui réside le pouvoir dans un pays où l'autorité civile est sans force et sans dignité, se sont entendus dans des intentions plus ou mois patriotiques et personnelles, et ont mis le marché à la main à la cour et à l'influence française, qui ne peut même pas s'exercer avec quelque succès en Espagne. Pour compléter le désappointement et le scandale, il y a, au fond de tout cela, un peu de peuple et d'action révolutionnaire. On n'est pas dupe ici des *sempre bene* du *Journal des Débats*. On admire médiocrement ce triomphe du juste-milieu, qui, ne pouvant conserver son ami et féal M. Zéa, a su faire choisir en M. Martinez de la Rosa tout ce qu'il a de plus modéré, dans le parti constitutionnel. On ne croit pas que l'auteur de *Padilla* puisse contenir long-temps la mission qui lui est confiée.

Cette révolution ministérielle en Espagne, car aujourd'hui tout est révolution, vient d'autant plus mal à propos que le veto des torys et les scrupules du roi n'ont pas permis à lord Palmerston de rétablir l'ordre en Portugal. Don Pedro s'agite en tous sens: il a une activité d'intrigue fatigante. Il encourage ses partisans au Brésil en leur promettant de leur envoyer sa flotte et une partie de son armée dès qu'il en pourra disposer. Il rêve par fois une sorte de monarchie péninsulaire; puis il veut se mêler de tout, faire par lui-même, gouverner enfin plutôt que régner. Il a été à si bonne école depuis son retour d'Amérique! Ce gâchis des affaires d'Espagne et de Portugal inquiète le ministère anglais: il y trouve une nouvelle preuve de son impuissance et de l'inutilité de son alliée. La cité s'indigne de voir M. Burgos survivre à M. Zéa. Elle ne tient ni pour l'absolutisme ni pour le juste-milieu; mais elle est contre la rente espagnole et pour les bons Cortès; elle est furieuse que les besoins du nouveau gouvernement soient exploités par d'autres usuriers. La protection de M. Rothschild ne peut même ouvrir la bourse de Londres à M. Aguado. Il est arrivé ici un agent de Don Carlos, envoyé par son Richelieu, l'archevêque de Léon. Il a été comme de raison frapper à la porte des notabilités du parti tory et de la haute diplomatie, qui ne lui ont donné que de vagues encouragemens, que de cette monnaie discréditée que l'on appelle conseils. Il paraît que les scrupules religieux et absolutistes de Don Carlos auraient fléchi devant la raison d'état; que les plus éclairés de ses partisans auraient voulu essayer d'une coalition avec les constitutionnels; que des rapprochemens avaient eu lieu entre quelques agens des deux partis, et que la peur de cette combinaison a motivé le renvoi de M. Zéa, en dépit de la protection, des avis et même des menaces de M. Rayneval.

Le *Journal des Débats* s'est chargé de répondre aux politesses des journaux ministériels de Londres. C'était bien le moins que quelques paroles d'intérêt pour tant et de si belles phrases sur la force, la stabilité du gouvernement français, sur l'insignifiance des partis, le concours des chambres et l'immortalité du juste milieu. Mais cette expression d'une tardive reconnaissance produit peu d'effet. Il a paru d'assez mauvais goût que ce pauvre ministère français, tout effrayé de l'intrigante coalition qui le menace, se permit d'insinuer en manière de compassion que le ministère Grey pourrait bien être modifié par les exigences de la chambre des communes; ce qui est complètement inexact pour le ministère et pour la chambre. Ce n'est pas de là que viendront les dangers. Il maintiendra la majorité en réalisant à sa manière ce qu'il appelle les engagemens de la réforme; il assoupira l'ardeur de l'assemblée par quelque lourde et longue discussion, telle que celle des réformes judiciaires. Les partis se maintiendront de peu près dans les mêmes conditions de nombre et d'équilibre que l'année dernière. Le ministère ne redoute de danger parlementaire qu'à la chambre haute, et d'embarras sérieux que dans les exigences du pays. Parviendra-t-il à lui faire accepter les conséquences de la réforme telles qu'il les conçoit, ou pour mieux dire, qu'il est forcé de les restreindre? Amènera-t-il à capitulation tant d'intérêts opposés? Voilà où gît toute la difficulté: c'est comme vous voyez, encore une question de juste-milieu entre le peuple, la cour, l'aristocratie et l'église, mais à laquelle la chambre des communes ne peut rien. Cette assemblée, sans être tombée dans la nullité et le délaissement de notre chambre des députés, a perdu son omnipotence; le pouvoir qui l'a faite est en-dehors d'elle, il l'affaiblit par ses exigences. La recommandation du *Journal des Débats*, de tenir ferme en dépit des querelles d'intérieur et des échecs de majorité, n'a pas été goûtée. Cette effronterie de ténacité ministérielle effraie encore la conscience des hommes politiques de ce pays. Un journal comparait ce matin le ministère whig à un jury où toutes les discussions se terminent par nécessité de l'unanimité. "Mettons-nous d'accord, si nous voulons rentrer chez nous, s'écria, après de longs débats, le chef des jurés. Entendons-nous [illegible]

ALLEMAGNE.

BERLIN, 18 janvier.

"La médiation, dont s'est chargé le cabinet autrichien entre les cours de Saint James et de Saint Pétersbourg, a sans doute réglé la question orientale et dissipé les nuages qui s'amoncelaient de ce côté. En conséquence des démarches faites par l'ambassadeur autrichien à Londres, une note du 22 décembre de l'année dernière a été envoyée à Saint Pétersbourg par le ministère anglais; elle contient en substance que le ministère anglais a, il est vrai, ordonnée des préparatifs pour la mer Méditerranée, parce que les bruits les plus inquiétans étaient venus de Constantinople sur les armemens de la Russie; qu'il avait dû céder à l'opinion générale, parce que les journaux européens, depuis quelque temps surtout, représentaient comme dangereux les projets de la cour à Saint Pétersbourg; mais que, ayant reconnu que les nouvelles de Constantinople étaient exagérées, il avait ordonné de suspendre les préparatifs, et qu'on se bornerait à renouveler la station anglaise dans la Méditerranée; que le ministère anglais, quant à la question turque, compte surtout sur la loyauté de l'empereur Nicolas.

"Cette négociation sur les affaires d'Orient prouve de rechef, de la manière la plus évidente, combien les cabinets d'Autriche et de Prusse contribuent en chaque occasion au maintien de la paix générale, combien leur langage est mesuré, convenable et conciliant, et avec quelle sûreté ils savent trouver les meilleurs moyens de transaction. La France, de son côté, a été tranquillisée au sujet de l'entrevue des monarques à Schwedt et à Munchen Graetz, et du congrès ministériel qui vient de s'ouvrir à Vienne.

"Ce congrès n'a pas d'autre but que de préserver les peuples d'Allemagne de la ruine où le parti révolutionnaire veut les précipiter, et de délibérer sur les mesures les plus capables d'obtenir ce résultat. On ne veut nullement étouffer la vie constitutionnelle dans les états allemands qui en jouissent déjà; mais on veut arrêter l'esprit sauvage d'illégalité et d'anarchie, là où il menace d'éclater et de renverser l'autorité du gouvernement."

BERLIN, 13 janvier.

"Les sollicitations inquiètes des états réunis dans nos provinces occidentales, qui demandent une représentation générale du royaume, se sont renouvelées; et à l'appui de leur requête, ils ont présenté diverses plaintes sur deux de nos ministres. Il faut avouer que ces démarches étaient d'autant plus inattendues, que rien ne paraissait plus solidement établi par la présence de notre prince royal dans ces provinces que l'heureux lien d'une confiance réciproque entre le prince et le peuple. Nous ne voulons pas jeter sur les états provinciaux du Rhin tout le blâme qu'ils paraissent mériter par leurs importunités, qui ne peuvent que faire tirer aux étrangers des conséquences malveillantes; mais qu'est-ce qui les autorise à douter des bonnes intentions du chef suprême de l'état? Pourquoi ces provinces s'abandonnent-elles à de facheux soupçons sur les opinions et les projets qui prévalent à Berlin? Qui a donné un caractère d'authenticité officielle à toutes ces voix non autorisées, qui déclamaient ici sur le gouvernement représentatif, la liberté de la presse et l'esprit du temps? Les tristes prévisions de quelques savans de cabinet, de quelques génies de province, ont-elles jamais été signalées comme dignes d'attention? Non, nous ne sommes pas seulement dans la jouissance paisible d'un grand nombre de biens que nous devons à la sagesse de notre roi, mais encore nous obtiendrons les autres qui nous sont promis pour l'avenir. La monarchie prussienne est, par sa position historique, destinée à *être régie dans le grandiose*. Des états-généraux en sont une condition, et le moment viendra où les dispositions prises de long-temps à cet effet pourront être mises à exécution. Seulement, qu'on ne croie pas qu'il vaille mieux fonder, dès à présent, en ce temps de réciproques défiances, le grand édifice sur des bases qui ne sont pas encore partout établies.

"On dit que, dans les conférences de Vienne, la participation de la Prusse se bornera aux mesures qui concernent la police intérieure de l'Allemagne. Il y sera aussi statué sur le sort de plusieurs prisonniers qui ont entretenu des communications soit avec les clubs de Paris, soit avec d'anciens ministres français.

"Depuis quelque temps, il était survenu entre l'envoyé français, M. Bresson, et l'ambassadeur russe, marquis de Ribeaupierre, des mésintelligences qui avaient amené la rupture de toute relation directe entre ces deux diplomates; car M. Bresson avait déclaré que dorénavant il ne recevrait de communications de l'ambassade russe que dans le cas où elles lui parviendraient par le ministère prussien. Cette mésintelligence ayant subsisté assez long-temps, M. de Nesselrode, pendant son séjour à Berlin l'automne dernier, a réussi, avec l'adresse et la finesse qui lui sont propres, à amener une réconciliation au moins de convention entre les deux diplomates."

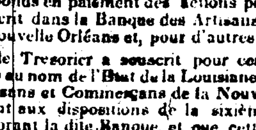

[Par autorité.]

ACTE

Pour autoriser le Gouverneur et le Trésorier de l'Etat à émettre certains bonds en paiement des actions pour lesquelles l'Etat a souscrit dans la Banque des Artisans et Commerçans de la Nouvelle Orléans et, pour d'autres objets.

ATTENDU que le Trésorier a souscrit pour cent cinquante mille piastres au nom de l'Etat de la Louisiane dans la Banque des Artisans et Commerçans de la Nouvelle-Orléans, conformément aux dispositions de la sixième section de l'acte incorporant la dite Banque, et que cette somme n'a pas été payée.

SEC. 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale;* Que le Gouverneur et le Trésorier sont et demeurent autorisés à émettre au nom de l'Etat, cent cinquante Bonds de la somme de mille piastres chaque, datés du neuf de mai mil huit cent trente-trois, payables à l'ordre du président, directeurs et compagnie de la dite Banque vingt ans après leur date et portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, lesquels bonds seront dans la forme suivante; savoir:

(L. S.) Qu'il soit notoire par ces présentes que l'Etat de la Louisiane reconnaît devoir aux président, directeurs et compagnie de la Banque des Artisans et Commerçans de la Nouvelle-Orléans, la somme de piastres, monnaie courante des Etats-Unis d'Amérique qu'il promet de payer aux dits président, directeurs et compagnie, à leurs successeurs et ayant cause le jour de avec intérêt à raison de cinq pour cent par an, payable par semestre; savoir le jour du et le jour de de chaque année jusqu'au parfait payement de la somme principale. En foi de quoi le gouverneur de l'Etat de la Louisiane a signé les présentes et y a fait apposer le sceau du dit Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce jour de dans l'année de notre Seigneur dix-huit cent trente-trois.

Gouverneur.
Trésorier.

Les dits bonds scellés du sceau de l'Etat, signés par le gouverneur et contresignés par le trésorier pourront être transmis par l'endossement du président et du caissier de la banque, soit à l'ordre d'une personne quelconque ou au porteur, et les dits endossements fixeront le lieu ou le sémestre des intérêts sur les dits bonds sera payé; toutes les dépenses occasionnées par l'émission des dits bonds devront être payées des fonds de la banque. Bien entendu que tout déficit provenant du paiement du sémestre des intérêts sur les dits bonds dans aucun autre endroit que la Nouvelle-Orléans, sera payé des fonds de la banque et que tout bénéfice fait dans le change ou autrement, qui pourra résulter du paiement des intérêts dans aucun autre endroit que la Nouvelle-Orléans, sera au profit de la banque.

SEC. 2e. *Il est de plus décrété, &c.* Que les président et directeurs de la dite banque devront déduire, pour dividendes qui doivent être déclarés tous les six mois, telle portion des dividendes provenant du fonds capital de l'Etat de la Louisiane qui sera nécessaire au paiement du sémestre des intérêts qui pourront être dûs sur les bonds de l'Etat, émis comme il est ci-dessus, et le surplus de ces dividendes formera la caisse d'amortissement, sous l'administration du trésorier de l'Etat, et du président et du caissier de la dite banque; pour le rachat des dits bonds, et jusqu'au parfait paiement du montant des dits bonds, aucune partie de ces dividendes ne sera appropriée à aucun autre objet qu'au paiement des intérêts et à l'extinction des dits bonds.

SEC. 3. *Il est de plus décrété, &c.* Qu'après le paiement des sémestres des intérêts qui pourront être dus sur les dits bonds, la banque allouera et paiera à l'Etat un intérêt à raison de cinq pour cent par an, sur la balance du sémestre des dividendes qui pourront être déclarés de tems à autre, sur le fonds capital que possède l'Etat d'après la vente des dits bonds.

SEC. 4. *Il est de plus décrété, &c.* Que les susdits bonds ne seront jamais vendus ou négociés pour moins que leur valeur au pair.

SEC. 5. *Il est de plus décrété, &c.* Que cet acte sera en vigueur à dater de sa passation.

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 10 Mars, 1834.

A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ACTE

Pour autoriser le Trésorier de cet Etat à payer à Peyroux, Rivarde et Co. et à Antac. Bel, les sommes y mentionnées.

SEC. 1ere. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en Assemblée Générale,* Que le Trésorier de cet Etat, est et demeure autorisé à payer à Peyroux, Rivarde & Co. sur leur mandat, la somme de cent quarante piastres.

SEC. 2. *Il est de plus décrété, &c.,* Que le trésorier est également autorisé à payer A. Bel, sur son mandat, la somme de soixante et treize piastres; les susdits paiements seront effectués par le Trésorier des fonds non autrement appropriés.

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 10 Mars 1834.

A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 20 MARS 1834.

La Pie Voleuse.

Opéra en trois actes, musique de Rossini.

On fera par [illegible]

[illegible] seconde Représentation de

LE COUCHER DU SOLEIL,

Comédie-vaudeville en un acte, de Mélesville et [illegible]

EST décédé hier à 3 heures de l'après-midi, M. RAYMOND MARY, âgé de 23 ans. L'enterrement aura lieu ce jour à 4 heures. Ses amis, ainsi que ceux de Hyacinthe Alpuente sont priés d'y assister. Son corps est exposé rue Bourbon, No. 238, entre Ste. Anne et Dumaine.

COMMERCIAL.

HAVRE, 29 janvier.

Cotons.—	50 balles	Géorgie C. S. nouveau.	1 12
	150 ditto.	do. do.	1 15
	35 do	do. do.	1 15
	66 do	do. do.	1 05
	128 do	Mobile,	1 06
	44 do	Louisiane, avariées, vendues publiquement de 91 c. à	1 15
	469 B.		

HAVRE, 31 janvier.

147 balles	Tennessee	f. 0 97 c.
25 ditto	ditto	0 98
75 ditto	Louisiane	1 19
32 ditto	do	1 20
98 ditto	do	1 27
23 ditto	do	1 40
100 ditto	Géorgie C S	1 15
500 B.		

BOURSE DU HAVRE,—Ventes du 2 février.

				fr.	c.
Cotons	145 balles	Géorgie C S		1	10
	61	do	do	1	10
	100	do	do	1	12
	200	do	do	1	14
	25	do	do	1	15
	100	do	do	1	25
	254	do	do	1	15
	123	do	do	1	17
	86	do	do	1	17½
	51	do	Louisiane	1	17½
	183	do	do	1	10½
	73	do	no	1	25
	100	do	do	1	27
	92	do	do	1	32
	31	do	do	1	32
	30	do	do	1	37½
	1559 B.				

P. S.—1290 balles coton C. S. des Etats-Unis, ont été traitées après la bourse.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le lundi, 31 mars courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un TERRAIN situé au faubourg Marigny, rue Bagatelle, entre les rues des Grands Hommes et Craps, mesurant 25 pieds 4 pouces de face, mesure française, et de 120 pieds de profondeur, sur lequel est bâtie une maison de 3 appartements et une cuisine dans la cour.

Conditions: $500 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Le plan est exposé à la Bourse. 20 mars—10

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

VENDREDI, 21 du courant, il sera vendu au magasin d'encan, une facture de coutellerie de Rogers, savoir: couteaux de poches, canif, rasoirs, ciseaux, &c. &c. 20 mars

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

VENDREDI prochain, 21 du courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu rue Madison, No. 16, entre les rues Levée et Condé, les meubles de la dite maison, consistant en lits, matelas, chaises et ustensiles de cuisine &c.

Condition: comptant. 20 mars

PAR HEWLETT & BRIGHT.

LA vente des habillements militaires, rue St. Louis, No. 28; commencera aujourd'hui, à 10 heures précises. 20 mars

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS.

L'ESCADRON se réunira cette après-midi, à 3 1-2 heures précises, à la Bourse Hewlett, en uniforme d'hiver et à pied, pour assister au convoi et enterrement d'un de ses membres. Par ordre du commandant.

20 mars BARTHET, adj. sous-officier.

A VENDRE—Le Fond et mobilier d'un café situé No. 84, à l'encoignure des rues Magazin et Poydras, au centre des affaires commerciales. Pour les conditions, s'adresser au lieu même. 20 mars—3

Bureau de la Compagnie du Chemin-à-Coulisses de la Nlle.-Orléans et Carrollton.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette compagnie qu'une élection annuelle de sept directeurs pour servir pendant l'année suivante aura lieu au bureau de la compagnie mardi, le 1er. d'avril de 9 à 2 heures de l'après-midi.

Par ordre de la direction,

20 mars L. F. GENERES, sect.

AVIS—On a ôté un sabre à une personne, pendant l'incendie de la rue de Chartres, dans la nuit du 14 courant, que le propriétaire peut venir réclamer chez M.

20 mars McDOUGALL.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Sarah & Caroline, du Havre: 12 balles Indiennes, Guinghams et Siamoise assortie, ayant droit au drawback. FS. PERRET & GALLY,

20 mars rue Toulouse.

6 SACS Casse très fraiche à vendre par A. A. PEYCHAUD,

20 mars rue Royale, No. 123.

LE soussigné reçoit par le navire Creole, venant du Hâvre et offre à vendre les articles suivans: Damejeannes; Sardines à l'huile, Fromage de Hollande.

20 mars G. L. SASSINOT.

ETAT DE LA LOUISIANE—*Premier District Judiciaire.*—Auguste Guerin *vs.* ses créanciers.—La cession des biens du demandeur ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. Félix Grime, notaire public, le lundi 21 avril prochain, pour délibérer sur les affaires du débiteur, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Par ordre de l'hon. Chs. Watts, juge de la dite cour.

20 m—4,1ps JOHN L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 7315—J. M. Allen *contre* ses créanciers—Sur lecture et enregistrement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable, aura lieu dans la dite cour, lundi, 20 avril, afin d'y déclarer pourquoi la prière du pétitionnaire ne serait point accordée, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens suspendues.

Par ordre de la cour.

20 mars—3 ARMAND PITOT, greffier.

BOTTES FRANCAISES.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment de bottes françaises, brodequins, souliers, pantoufles, &c., et de plus, des brodequins légers et des escarpins pour enfans, qu'il offre à vendre à bon marché par douzaine ou par paire. J. C. AYER,

Rue de la Vieille-Levée, près des Magasins Bleus, No. 40. 20 mars

AVIS.

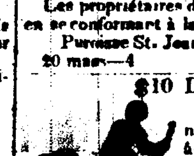

DETENU à la geole de St. Jean-Baptiste, un nègre nommé HENRY, disant appartenir à M. Fagot, paroisse St. Jacques, ce nègre d'environ 25 ans, est porteur d'une phisionomie dure.

Aussi—Un nègre nommé DICK, se disant appartenir à M. André Sechnayde, dans le faubourg, (Nouvelle-Orléans.) Ce nègre a environ 30 ans.

Les propriétaires de ces nègres voudront bien les retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean Baptiste, 12 mars 1834.

20 mars—4 AD. LUMINAIS.

$10 DE RECOMPENSE.

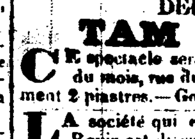

SERONT donnés à celui qui ramènera aux soussignés, l'esclave NED, âgé d'environ 30 ans, jolie figure, peau rouge, taille au-dessus de la moyenne, ayant quelques glandes au cou. Quand il est parti marron (le 17 [illegible]) il avait à la jambe un anneau et une petite chaîne en fer.

20 m—3psl P. & W. DUBUYS.

DERNIER MOIS DE

TAM O'SHANTER.

CE spectacle sera positivement fermé à l'expiration du mois, rue de Camp.—Entrée 50 cents.—Abonnement 2 piastres.—Geem, &c. 12 1-2 cents. 19 mars—6

LA société qui existait sous la raison de M. Elory & Rouiz est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour. 19 mars—3

DES propositions seront reçues par le soussigné, jusqu'au 22 du courant, pour imprimer et relier 800 copies du 6ème. volume des rapports de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane. Le dit ouvrage doit être exécuté en tout point conformément au troisième volume, des mêmes rapports.

12 mars—10 B. W. MILLER.

LE soussigné partant pour France dans les premiers jours de mai, prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien régler leurs comptes dans le plus bref délai, et celles auxquelles il est dû de se présenter pour être soldées. Elle offre à vendre à l'amiable les esclaves suivans:

PIERRE, négresse américaine, [illegible] bonne cuisinière.

MARIA, négresse, enfant de Phebe, âgée de 14 ans, couturière.

CAROLINE, griffonne, enfant de Phebe, âgée d'environ 7 ans.

[illegible], griffonne, enfant de Phebe, âgée de 5 ans [illegible]

CHARLOTTE, négresse, âgée de 37 ans, [illegible]